Commune

Culture

Association

Police municipale

Nouvelle activité

Conseil municipal

Expression libre

État civil

N° 42

Octobre

2017

Mairie :

02 97 42 12 52

Courriel :

mairie@surzur.fr

Site internet :

www.surzur.fr

Édito : le vif du sujet

Le forum des associations qui s'est déroulé début septembre, **vous a permis d'organiser et de répartir vos temps de travail et de loisirs, individuellement et en famille,** jusqu'aux prochaines vacances d'été.

Les associations présentes ont toutes démontré leur intérêt et recueilli de nouvelles adhésions. Les **cahiers de route sont ouverts**. La prochaine étape consiste à remplir les **demandes de subventions (disponibles sur le site internet communal)**, car la municipalité va entrer dans une phase de préparation budgétaire dès ce mois de novembre.

Au moment où les **équilibres financiers** des communes sont à nouveau **remis en cause** et que des économies de fonctionnement seront encore nécessaires, nous veillerons à une équité de traitement.

Je disais, en ouverture de ce forum que *"les associations constituent des lieux privilégiés de médiation entre les personnes. Elles permettent, entre autres, à chacun de participer à la vie locale, de favoriser la pleine citoyenneté de tous et de faire que chacun se sente acteur de l'évolution générale. En ce sens, elles sont un puissant facteur d'intégration et de lutte contre l'individualisme, l'indifférence et la solitude."*

Si **une municipalité** s'appuie sur ses associations reflétant le dynamisme de son territoire, elle **ne peut tout assumer à leur place**. L'efficience d'une association résulte de son organisation interne. Elle repose également sur la motivation des bénévoles, motivation qui doit être impulsée par l'équipe dirigeante.

Certes, celle-ci a une **lourde responsabilité lorsqu'elle encadre notamment des jeunes,** ce qui peut parfois conduire à une surcharge en temps et en investissement. Lorsqu'il y a lassitude, usure, il faut savoir céder sa place, **s'éloigner sans rejeter de fautes sur autrui**.

L'équipe municipale et moi-même avons un **grand respect pour les acteurs de la vie associative et les bénévoles qui y gravitent. Nous en attendons un respect réciproque et refusons les contre-vérités diffusées récemment par une association,** pourtant la plus favorisée de la commune, mais qui réclame toujours davantage, négligeant les règles de sécurité, les réalités budgétaires et les efforts déployés par la municipalité.

Je demande à chaque association de s'assurer qu'elle utilise les équipements communaux sur la base de la **convention d'utilisation signée par les deux parties**. À défaut, nous serons contraints de faire suspendre les activités.

*
* *

Tout comme vous, la municipalité est entrée dans le vif du sujet.

Les années 2017-2018 nous apportent leur lot de **changements voire bouleversements dans les recettes communales**. Les Pouvoirs Publics nous annoncent : des exonérations en matière de taxe d'habitation, de nouvelles contraintes fiscales, le maintien ou non de la réforme scolaire PEILLON sans savoir si le fonds de péréquation sera maintenu. Bref, des éléments de mauvaise augure pour le respect de notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

Dans l'immédiat, nous subissons les **transferts de charges de la zone artisanale de Lann Borne vers l'agglomération, pour un coût, annuel, de 38 000 € (soit six fois plus que ce qu'elle nous coûte aujourd'hui)**. C'est aussi un montant supérieur à notre capacité d'autofinancement nette prévisionnelle, en fin de mandat. Ces 38 000 € de charges sont la conséquence de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), **alors qu'elle nous prive par ailleurs de plus de 10 000 € de taxe de séjour** (base 2016), sans que l'on connaisse la nature des compensations sur nos dépenses de fonctionnement.

Cela rend l'exercice complexe et difficile. La réalisation de nos objectifs de fin de mandat est compromise, mais **nous mettons tout en œuvre pour que les services de l'État prennent en compte la spécificité des communes rurales**.

*
* *

En parallèle, nous avançons sur un **projet de réalisation, en centre bourg**, d'un programme immobilier composé d'**appartements pour seniors autonomes et d'espaces de vie communs, afin de rompre avec l'isolement.**

Vous ne vous sentez pas directement concernés par ce projet, parce que trop jeunes et en pleine forme. C'est bien ! Mais ce projet ne correspondrait-il pas à un besoin futur d'une personne de votre environnement familial ou de votre voisinage ? La question est posée ! C'est pourquoi, je vous invite à **répondre à l'enquête insérée dans ce bulletin**. Quelques minutes suffisent pour compléter le questionnaire, pour un retour, en mairie, d'ici la mi-novembre.

Car **gouverner c'est prévoir**, n'est-ce pas ? Or, le nombre croissant de retraités arrivant dans le Morbihan atteint 33 % de la population totale ; les prévisionnistes portent ce taux à 37 % dans les 15 années qui viennent. Et **SURZUR, n'échappe pas à cette évolution.**

Nous avons besoin de votre contribution dans cette définition du besoin local.

Directrice de publication : Michèle NADEAU, Maire de Surzur

Membres de la rédaction : Maurice LANGLOIS, Sylvain PICART, Josie LEFORT, Patricia PERSE, Josiane HENRY, Marie-Anne BLIN André JUTIER, Christian LAMBERT, Gilbert LE NILLON, Éric MAHÉ, Maryvonne SOUDY, Agnès LIBERGE, Marion JEANNOËL

Le schéma gérontologique départemental ne prévoit aucune création d'établissement, à SURZUR, dans les prochaines années. Aussi à nous, avec votre aide, de trouver des alternatives pour faire que le bien-vivre à SURZUR concerne toutes les tranches d'âges. Bien sûr, notre Centre Communal d'Action Sociale apporte d'ores et déjà un soutien grâce à son Service d'Aide et d'Assistance à Domicile**. Notre projet vient en complémentarité** de ce service, pour que tous les seniors qui sont ou qui arriveront sur notre commune aient **un choix élargi dans l'offre de logements**.
Je sais pouvoir compter sur vous pour répondre à cette enquête**. De vos retours dépendront la suite de notre réflexion et la sollicitation des intervenants spécialisés sur ce créneau.**

Bien à vous. Michèle Nadeau, maire.

Commune

Retour en images sur la Semaine bleue

Christine TEXIER, adjointe aux affaires sociales et Claude LE NOAN, conseiller délégué ont organisé la **Semaine bleue** qui s'est déroulée du 2 au 8 octobre. Cette année, Surzur s'est associée à ses voisines Saint-Armel et Le Hézo afin de proposer un programme varié. La Semaine bleue a débuté par une après-midi de **sensibilisation aux règles du code de la route** le lundi. Mardi, une **après-midi dansante** était organisée au Hézo. Puis, mercredi, ce fut la **journée intergénérationnelle**, durant laquelle jeunes et anciens se sont retrouvés autour d'un déjeuner et d'une après-midi animée à Surzur. Jeudi, un **loto convivial** a enchanté nos anciens, à Saint-Armel. Vendredi, le **domicile partagé** de Surzur recevait celui de Saint-Armel. La semaine s'est terminée avec le traditionnel **repas des ainés surzurois**, dans une ambiance chaleureuse. Ce repas a été préparé par l'équipe du restaurant scolaire : Patrick LE JALLÉ, Jean-François BRIENT, Roselyne MINIOU et Béatrice PELLETIER. Le service a été assuré par les élus et membres de leur famille.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative de **l'armistice** de la première guerre mondiale et des soldats morts pour la France se déroulera **samedi 11 novembre.** À 11h, messe en l'église paroissiale organisée par l'UNACITA (rassemblement à 10h45 place de la Poste). **Cérémonie au Monument aux Morts à 11h45**. À l'issue de cette commémoration, un verre de l'amitié sera offert en mairie.

La Vannetaise

Cette année, plus de 20 agents communaux et une élue ont marché et couru dimanche 8 octobre lors de **« La Vannetaise ».** Un bel élan de solidarité auquel elles participent chaque année, de plus en plus nombreuses. L'amicale du personnel a pris en charge la moitié des frais d'inscription. **Bravo à elles !**

Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire dès maintenant sur les listes électorales de Surzur, **avant le 30 décembre 2017**.
Démarche à suivre : se présenter en mairie ou s'inscrire en ligne https://mon.service-public.fr
Pièces à fournir :
• carte d'identité ou passeport en cours de validité
• un justificatif de domicile récent à votre nom et à l'adresse de Surzur (facture d'électricité, SAUR, dernier avis d'imposition…)
Les personnes qui ne peuvent se présenter personnellement en mairie ont la possibilité de :
• se procurer l'imprimé (sur le site www.interieur.gouv.fr) et le transmettre par la poste avec tous les justificatifs demandés
• ou donner un mandat écrit (sur papier libre) à une tierce personne pour effectuer l'inscription à leur place
Changement d'adresse sur la commune :
Les personnes déjà inscrites sur les listes électorales de Surzur, mais ayant changé d'adresse sur la commune, sont également invitées à communiquer leur nouvelle adresse (joindre un justificatif de domicile).
Les jeunes ayant eu 18 ans cette année sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Rentrée et semaine du goût au multi-accueil

Depuis le 4 septembre, les enfants du multi-accueil ont fait leur rentrée. L'équipe a accueilli de nouveaux bébés qui sont venus compléter l'effectif d'enfants présents régulièrement. Pour information, nous disposons de places pour des **gardes occasionnelles pour des enfants de 18 mois à 2 ans et demi.** Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice du multi-accueil ou son adjointe au 02 97 42 03 90.

Le multi-accueil propose beaucoup d'activités aux enfants, à l'exemple de la **semaine du goût**, célébrant la Bretagne, entre le 9 et le 13 octobre. Tout au long de la semaine les enfants ont préparé et /ou dégusté différents mets bretons : crêpes au caramel au beurre salé, gotchial au beurre salé, jus et dessert aux pommes, far breton… Le jeudi, **Patrick LE JALLÉ, chef du restaurant scolaire est venu sur le temps du midi au multi-accueil pour préparer des galettes** jambon/ fromage devant les enfants qui se sont régalés et l'ont accueilli avec plaisir. L'équipe était ravie de cette animation et de ce temps d'échange. Elle remercie également Christine TEXIER, Agnès LIBERGE et Marion JEANNOËL pour leur visite et pour avoir partagé un moment avec les enfants et les professionnels.

Dossier de subvention pour les associations

Le dossier de subvention aux associations est en ligne (www.surzur.fr). Vous pouvez le transmettre soit :

- par courriel à l'adresse : personnel@surzur.fr, (documents scannés)
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Surzur, 1 place Xavier de Langlais 56450 SURZUR
- ou directement à l'accueil de la mairie
- sur rendez-vous si vous le souhaitez pour présenter et soutenir votre demande de subvention auprès de l'adjoint concerné

Tout dossier incomplet ne sera pas traité, nous vous remercions de bien vouloir vérifier que toutes les pièces demandées soient jointes.

RAPPEL : Les subventions versées par une collectivité locale sont :

- **facultatives** : elles sont soumises à l'unique appréciation de la commune,
- **précaires :** elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante,
- **conditionnelles** : elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal.

La rédaction et l'envoi des dossiers de demandes de subventions ne créent en aucun cas, pour la commune, l'obligation d'octroyer une subvention. A l'inverse, l'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation de l'aide allouée : transmission des documents comptables certifiés, rapport d'activités, factures…

Les dossiers sont à restituer en mairie au plus tard le 31 octobre.

Où faire et refaire sa carte d'identité ?

Depuis le 1er décembre 2016 et dans le cadre de la réforme des préfectures, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports est unifiée et n'est possible que dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil pour les passeports biométriques. **Vous ne pouvez donc plus remplir votre dossier de demande de CNI en mairie de Surzur**, il faut vous rendre dans les mairies équipées : Theix-Noyalo, Sarzeau, Muzillac, Vannes… Pour rappel, la durée de validité des CNI est désormais de 15 ans pour les personnes majeures.

Les sapeurs-pompiers fêtent la Sainte-Barbe

Les sapeurs pompiers de Surzur débuteront leur **traditionnelle tournée de calendriers** le 1er novembre.
Ils seront en tenue de service et pourront vous délivrer un reçu. Veuillez leur réserver un bon accueil.

Ste Barbe 2017 : la cérémonie de la Sainte Barbe (patronne des soldats du feu) sera célébrée **samedi 25 novembre à Surzur**. Le déroulement de la soirée:

- 17h30 : cérémonie religieuse
- 18h30 : cérémonie au monument aux Morts
- 19h00 : réception par la municipalité salle du conseil municipal

La population est invitée à participer à ce moment important de la vie du Centre de Secours.

Associations

Cours de yoga

Sylvie AUMONT de l'association Dhyanasana anime des cours de yoga à Surzur. Le yoga est un ensemble de techniques héritées de l'Inde. Les cours alternent plusieurs pratiques corporelles, respiratoires, relaxations, visualisations et méditations.Le yoga vise à reconnecter le corps et l'esprit. Il favorise le bien-être et une vie harmonieuse, en exploitant les ressources du mental. **Cours le mardi de 19h à 20h30 et le jeudi de 18h30 à 20h.**
Contact : 06 73 75 55 32 / sylvie-aumont@orange.fr

Culture

Médiathèque

« Portrait d'un cheval breton »

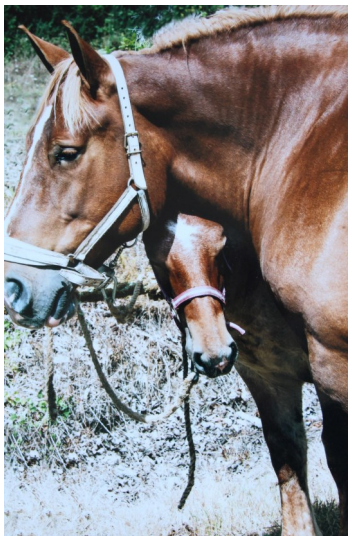

Exposition de photos sur les activités et la vie de l'association surzuroise **« Le cheval breton entre terre et mer »**, créée en 2011 afin de faire connaître cette race à travers une passion qui est l'attelage. Le cheval breton a été longtemps utilisé pour les travaux agricoles et la reproduction, et ce jusqu'en 1970. Sa célébrité s'est traduite par un fort courant d'exportation vers de nombreux pays. Grâce à ses qualités, il est aujourd'hui très apprécié pour l'élevage, les loisirs, ou quelques activités urbaines et forestières. Il joue également un rôle important au niveau de l'environnement. Cette exposition rend hommage au **travail de Pierre AUBRET**, auteur de toutes les photographies présentées.

L'association organisera à Surzur en 2018 un fest-noz samedi 12 mai et une fête du cheval dimanche 12 août.

Expo visible du 31 octobre au samedi 2 décembre à la médiathèque.

MUSIC ACT' : Apéro-philo :
La musique est-elle un voyage intérieur ?

La musique n'est-elle qu'un art du divertissement, de l'oubli ou de la dépense physique ? Pourrait-elle être un voyage pour nous perdre ou pour nous trouver ? Vers quels espaces imaginaires, oniriques, mentaux nous projette-t-elle ? À moins qu'elle ne nous assigne une place fixe, celle du consommateur ? Dans cette discussion philosophique, il nous appartiendra de partager nos réflexions sur les horizons que promet ou qu'interdit la musique…

Mardi 14 novembre à 18h à la médiathèque. Avec Dominique PAQUET, docteur en philosophie - Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque : 02 97 42 17 56 / mediatheque@surzur.fr.

Création d'un Flip Book en papier

Dans le cadre de l'exposition sur l'histoire et les techniques du cinéma à destination du jeune public, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose un atelier pour enfants. Découvrir l'illusion du mouvement à travers la visite ludique de l'exposition et la création d'un **livre de dessins animés en papiers** : le Flip Book.

Le zootropitone est une machine créée par Gindou Cinéma sur le principe du zootrope, qui permet de créer une image animée à partir d'une série d'images fixes. Le but de cet atelier est de comprendre comment se produit l'illusion du mouvement par une série de 12 dessins et la fabrication de Flip book (petit livret de dessins animés). La découverte se fait également sur des tablettes numériques avec la fabrication de petits dessins animés avec l'application Animation Desk.

Atelier mercredi 6 décembre à 14h à la médiathèque. Pour les enfants, à partir de 7 ans - Gratuit. Durée : 2h. Inscriptions obligatoires à la médiathèque à partir du 21 novembre : 02 97 42 17 56 / mediatheque@surzur.fr

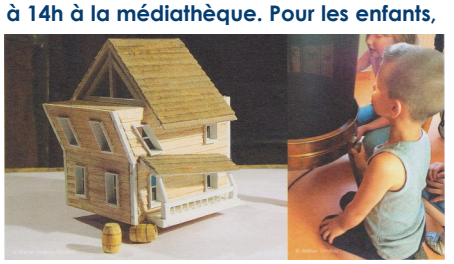

Dates à retenir

Novembre

Du 31 octobre au 2 décembre :
Exposition « Portrait d'un cheval breton » - Médiathèque
Lundi 6 :
Conseil municipal - 20h - Mairie
Samedi 11 :
Messe à 11h suivie de la cérémonie commémorative à 11h45
Dimanche 12 :
Derby, centre équestre Le petit bois - 10h
Mardi 14 :
Apéro-philo : La musique est-elle un voyage intérieur ? - 18h - Médiathèque
Vendredi 24 et samedi 25 :
Banque alimentaire
Samedi 25 :
Sainte-Barbe - Cérémonie à partir de 17h30

Décembre

Lundi 4 :
Conseil municipal - 20h - Mairie
Mercredi 6 :
Atelier Flip book - 14h - Médiathèque
Mardi 12 :
Conseil municipal (débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme) - 20h - Mairie
Jeudi 14 :
Marché de Noël - 17h à 20h - Centre bourg

Fermetures services pendant les vacances

Les services de l'enfance/jeunesse (accueil de loisirs, activités jeunesse intercommunales, multi accueil, restaurant scolaire), seront fermés du **26 au 30 décembre inclus.**

Erratum

Dans le bulletin de septembre 2017, nous annoncions le nombre d'élèves inscrits dans chaque école. Une erreur s'est glissée, le nombre d'élèves inscrits à l'école Saint-André est de **302 (123 maternelles et 179 élémentaires).**

Permanence mutuelle solidaire

- **Mutuale** : permanence les 7 novembre, 5 décembre **uniquement sur rendez-vous** (06 12 09 11 15 et 06 25 60 01 02)
- **PACIFICA** : Agence du Crédit Agricole de Surzur aux horaires d'ouverture (du mardi au samedi)

Calendrier sportif

Retrouvez le calendrier sportif sur le site de la commune : www.surzur.fr/vie-sportive.

État civil

Naissances : toutes nos félicitations !
18 septembre : Juliette PONDARD - Blavasson
8 octobre : Maxence GÉRARD - Chemin de la Croix Rouge

Décès : toutes nos condoléances
22 septembre : Hubert DIEMER - 9 impasse Motten Graëtal

Police municipale

Attention au démarchage

La fin de l'année approche. Des **personnes mal intentionnées** se présentent déjà au domicile des habitants et **tentent de vendre des calendriers en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas** *(par exemple se disant représenter les sapeurs-pompiers, la mairie, des associations caritatives, etc.).* Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime qui est généralement une personne vulnérable. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur. **N'ouvrez qu'aux personnes dont vous êtes formellement certains de la qualité** (agents de La Poste, Sapeurs Pompiers en tenue,...).
Vols par ruse : ayez les bon réflexes : évitez de faire entrer chez vous un inconnu, équipez votre porte d'entrée d'un entrebâilleur, demandez à vous faire présenter une carte professionnelle, ne laissez pas la personne sans surveillance, ne révélez pas l'emplacement de vos objets de valeur ni de votre argent, sensibilisez les personnes vulnérables de votre entourage à ce type de vols. En cas d'urgence, composez le 17.

La conduite en automne

Avec l'arrivée de l'automne, vous serez plus que jamais confrontés aux brumes, pluies et brouillards souvent à l'origine de nombreux accidents. Quelques conseils :
Bien voir et être vu : Vérifiez vos phares, nettoyez vos vitres, ayez des lunettes de soleil à portée de main et un gilet rétroréfléchissant (*pour piétons, cyclistes et motards*).
Environnement de conduite sécurisé : Attention aux traversées de gibiers. Adaptez votre conduite aux circonstances, respectez les distances de sécurité et évitez tout freinage brusque sur les couches de feuilles mortes et humides.

Sensibilisez vos enfants à la sécurité à vélo

Beaucoup d'enfants vont à l'école à vélo, il est donc important d'être sensible à leur sécurité en veillant à ce qu'ils aient les équipements **obligatoires** :
- un **vélo en bon état de fonctionnement** (*freins, feux et catadioptres avant/arrière + avertisseur sonore*)
- un **gilet rétroréfléchissant** certifié (*hors agglo/de nuit/visibilité réduite*)
- un **casque** (*jusqu'à 12 ans minimum*)

Pour votre tranquillité et pour leur sécurité, il est nécessaire de :
- **respecter la signalisation** (*panneaux et marquages au sol*)
- **rouler à droite** de la chaussée
- **utiliser les pistes cyclables** lorsqu'il y en a
- **tendre le bras** pour indiquer un changement de direction

Nouvelle activité

Flora DE GRIMAL : ostéopathe/acupuncteur

Depuis une petite année sur Surzur, Flora se joint aux différents thérapeutes de la commune pour prendre soin de ses habitants. Elle est **diplômée d'ostéopathie** en 2007 de l'école COA de Nice, après avoir passé 5 années à étudier l'anatomie, la physiologie, etc. Durant ces années, de nombreuses techniques manuelles d'ostéopathie douce lui ont été enseignées, lui permettant de pouvoir prendre soin des patients, du nourrisson à l'adulte. Flora est également diplômée en **médecine traditionnelle chinoise** depuis 2014, l'**acupuncture** lui est d'une grande aide pour son activité d'ostéopathe.
Le cabinet, lieu-dit Kerjono, est ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h. Contact : 06 09 36 11 93 / 02 90 73 28 36

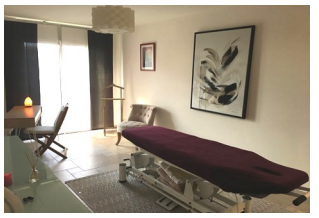

Conseil municipal

Extrait des délibérations du conseil municipal du 2 octobre 2017

À l'unanimité :
- Adoption du compte-rendu annuel à la collectivité pour la ZAC de Lobréont
- Médiathèque – abonnement d'une année à la carte famille « livres » offert aux nouveaux Surzurois, invités à la soirée d'accueil organisée par la municipalité

Par 25 voix pour – une abstention (Jean-Yves PLISSON) :
Classement sonore des infrastructures de transport routier : avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral

Avertissement aux lecteurs : Tout citoyen peut consulter en mairie et sur le site internet de la commune (www.surzur.fr), l'intégralité des comptes rendus. En effet, ce qui apparaît dans le bulletin n'est qu'un résumé.

Expression libre

Ensemble pour les Surzurois

Entretien des voiries communales

Petit rappel : Le maire, est tenu d'édicter les mesures nécessaires à l'entretien convenable des voies communales, tout en sachant que « Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes [..,] » (L 141-8 du code de la voirie routière). Parce que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires et par application des principes relatifs aux dommages de travaux publics, les communes sont responsables du défaut d'entretien des voies communales et des conséquences dommageables qu'il peut entraîner.

Aujourd'hui qu'en est-il à Surzur ? En 2016 il avait été inscrit au budget « fonctionnement » une enveloppe de 77 500 € pour l'entretien de nos voiries communales, pour une dépense finale de 55 725 €. Or, lors du conseil municipal du 27 février 2017 il nous a été répondu que les travaux avaient été réalisés mais les dépenses affectées sur un autre compte, **quelle transparence !**

Toujours en 2016, une dotation de 50 000 € a été inscrite au budget « investissement », pour finalement une dépense de **0 €…**
Excepté les petits travaux réalisés route de Pentès, et les rebouchages et rustines réalisés par le SIVEV ainsi que par les services techniques, rien n'a été fait pour maintenir nos voiries en état. Nous nous retrouvons avec certaines routes rurales dans un état déplorable, entraînant des problèmes de sécurité aussi bien pour les vélos, les véhicules que pour les engins agricoles. **Et pour l'avenir, pas de travaux pour nos campagnes** (BM avril 2017).
Comme l'a rappelé très justement un élu de notre groupe **« les habitants de la campagne paient des impôts locaux comme ceux du bourg ».**

A.PERIN, J.HENRY, P.CAILLEAU, G.LACROIX, J.P LE BIHAN, E.MAHE Courriel : contact@ensemblepourlessurzurois.fr